

ASSEMBLÉE NATIONALE20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 952

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 51**

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« Les dispositions du présent article s'appliquent à compter du »

les mots :

« Le présent article entre en vigueur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.